

Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux juin à 19h30, le Conseil communautaire dûment convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni Salle polyvalente - Château de Villy à CONTAMINE SUR ARVE, sous la Présidence de M. Christophe PERY, 2ème Vice Président.

Nombre de Conseillers

En exercice 38
Présents 26
Absents représentés 7
Absents 5

ÉTAIENT PRÉSENTS (26) :

M. VALLI Stéphane, M. PERY Christophe, M. MASSAROTTI Yves, Mme WATT CHEVALLIER Aline, M. FOURNIER Christophe, M. LAYAT Didier, Mme VAZQUEZ YANEZ Annick, M. MONET Philippe, Mme JOURDAN Amalia, Mme BALLARA Patricia, M. BOISIER Lucien, Mme ARES Christine, M. BROISIN Sébastien, M. MERCIER Julien, Mme GAY Agnès, M. SERVOZ Claude, M. PITTET Dominique, Mme JORAT Josiane, Mme VINUREL Marie-Christine, M. BURTHEY Jean-Marcel, M. TUR Thierry, M. PASQUIER Jean-Michel, Mme PETIT Nathalie, Mme GUERIN Véronique, M. MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, M. ARCADE Jean-Luc

VOTES :

POUR 28
CONTRE 0
ABSTENTIONS 3

ABSENTS REPRÉSENTÉS (7) :

Mme CAPRI Brigitte a donné pouvoir à M. MASSAROTTI Yves, Mme PERRIN GOTRA Caroline a donné pouvoir à M. MERCIER Julien, Mme COFFY Géraldine a donné pouvoir à Mme JORAT Josiane, M. LATHUILLE NICOLLET Anthony a donné pouvoir à M. VALLI Stéphane, Mme MICHEL Sheila a donné pouvoir à M. FOURNIER Christophe, M. MALLINJOURD Jean-Paul a donné pouvoir à M. PITTET Dominique, M. NAVARRO Daniel a donné pouvoir à M. BOISIER Lucien

ABSENTS (5) :

M. MERMIN Jean-Pierre, Mme MEYER Marie-Laure, Mme LARA LOPEZ Jessica, Mme HAMEL Vanessa, Mme FERRARINI Valérie

M. Julien MERCIER est désigné secrétaire de séance.

N°CC__70_2025 : BUDGET ANNEXE ZAE CONTAMINE SUR ARVE - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DÉFINITIVE DU RESULTAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L.2121-14 et L 2121-31;

VU la délibération n°CC_67_2025 du Conseil communautaire du 2 juin 2025, procédant à la désignation d'un président de séance autre que le Président de la CCFG pour le vote des comptes administratifs 2024 ;

CONSIDÉRANT la présentation du compte administratif 2024 du budget annexe « ZAE de Contamine sur Arve » de la Communauté de communes Faucigny Glières en réunion de la commission des finances en date du 19 mai 2025 qui fait état :

A	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	1 381 898,21 €	F	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	1 395 860,89 €
A'	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES EN 2023	1 381 898,21 €	H	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2023	1 377 570,37 €
			G	dont REPRISE DES EXCEDENTS DE FONCT EN N-1	18 290,52 €
B	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (F-A)			RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (F-A positif)- EXCEDENT	13 962,68 €
L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	660 702,71 €		RECETTES INVESTISSEMENT 2024	965 661,60 €
C	DEPENSES INVESTISSEMENT 2023	579 941,74 €	I	RECETTES INVESTISSEMENT REELLES REALISEES EN 2023	965 661,60 €
D	REPRISE DU DEFICIT INVESTISSEMENT N-1	80 760,97 €	J	REPRISE EXCEDENT INVESTISSEMENT	0,00 €
E	DEPENSES RESTANT A DECAISSER au 31/12	0,00 €	K	RECETTES RESTANT A ENCAISSER :	0,00 €
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (I-C-D)- besoin de financement		M'	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (I-C-D : solde positif)- Excédent d'investissement	304 958,89 €



Après avoir pris connaissance des opérations et résultats de l'année 2024 sur ce budget annexe ZAE de Contamine sur Arve.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe ZAE de Contamine sur Arve tels que résumés ci-dessous :

TOTALS GENERAUX DU BUDGET (Fonctionnement+investissement)			
DEPENSES TOTALES DE L'EXERCICE (A+C)	1 961 839,95 €	RECETTES TOTALES (H+I)	2 343 231,97 €
RESULTATS REPORTES (D)	80 760,97 €	RESULTATS REPORTES (G+J)	18 290,52 €
P TOTAL GENERAL	2 042 600,92 €	Q TOTAL GENERAL	2 361 522,49 €
R Déficit global (P>Q)		O Excédent global (P<Q)	318 921,57 €

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe ZAE de Contamine sur Arve, ci-joint, conforme au compte de gestion établi par Madame la responsable du service de gestion comptable de Bonneville ;
- **AFFECTE** les résultats d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Excédent de fonct capitalisé (10681)	0,00 €	Excédent fonctionnement reprendre en N+1 (002)	de à 13.962,68 €
Excédent d'investissement à reprendre en N+1 (001)	304.958,89 €		

- **PRECISE** que ces sommes sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2025

Monsieur Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré à la majorité, les jour, mois et an que dessus.

Par 28 voix pour

Et 3 abstentions

Marie-Christine VINUREL, Jean-Marcel BURTHEY, Jean-Luc ARCADE

2 non votants

Stéphane VALLI, Anthony LATHUILLE NICOLLET

Le secrétaire de séance,
Julien MERCIER

Signé par le 2ème Vice Président,
Christophe PERY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FAUCIGNY - GLIERES

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Faucigny Glières, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.